

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 janvier 2018

ADAPTATION AU DROIT DE L'UE DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ - (N° 530)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL45

présenté par
M. Euzet, rapporteur

ARTICLE 19

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« après la première occurrence de la lettre : « B », sont insérés les mots : « et C » »,

les mots :

« la première occurrence des mots : « catégories A, B » est remplacée par les mots : « des catégories A, B et C » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de rédaction.